

ARRÈTE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Paul-Lez-Durance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants ;

CONSIDERANT la demande de la mairie de St Paul lez Durance pour l'organisation de la manifestation « Nature en Scène » organisé par le C.E.N. PACA le samedi 4 octobre 2025 de 10 h 00 à 19 h 00, place Jean Santini et l'ensemble de la circonscription à Saint Paul Lez Durance ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des forains, la présence des spectateurs, des usagers et des riverains ;

ARRÈTE

Article 1 : En raison de la manifestation « Nature en Scène », la circulation et le stationnement sont interdits aux véhicules à moteurs et aux deux roues (cyclos et motos) le samedi 4 octobre 2025

- Place Jean Santini
- Théâtre de Verdure
- Rue Derrière Le Four

Article 2 : Le stationnement des véhicules est interdit à partir du vendredi 3 octobre à 11h30 jusqu'au samedi 4 Octobre 20h00 sur les lieux précités à l'article 1, tout véhicule en infraction au stationnement fera l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

Article 3 : Des panneaux, affiches et barrières sont mis en place pour signaler cette interdiction. Le stationnement est interdit devant les barrières de sécurité et plots afin de laisser l'accès libre aux véhicules de secours.

Article 4 : Monsieur le Maire, la Police Municipale, la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence et les Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation faite à Madame La Secrétaire Générale de la mairie de Saint Paul Lez Durance.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 25 septembre 2025

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué, COURRIAS Bernard



Objet :

REGLEMENTATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT

C.E.N. PACA

NATURE EN SCENE
2025

N° 189 / 2025